

Délégation Territoriale du Haut-Rhin (DT68)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIERES

Marché n° 2026-02

Diagnostic Local de Santé : Colmar Agglomération

Pouvoir adjudicateur :

L'Agence régionale de santé Grand Est

Etablissement public administratif de l'Etat

3 Boulevard Joffre CS 80071

54 036 NANCY CEDEX

Représenté par Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, Directrice Générale

1) OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet de réaliser le Diagnostic Local de Santé (DLS) du territoire de Colmar Agglomération en vue de la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS) de la Ville de Colmar. Le périmètre retenu pour le diagnostic est celui de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui permettra de mettre en évidence les problématiques, les forces, les faiblesses et les opportunités de l'ensemble du territoire et de susciter un intérêt supplémentaire chez les élus.

CONTEXTE

- **Présentation succincte de Colmar Agglomération**

Le territoire de Colmar Agglomération se situe au Nord du Haut-Rhin. Il compte 20 communes : Andolsheim, Bischwihr, Colmar, Fortschwihr, Herrlisheim-près-Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Jebnheim, Muntzenheim, Niedermorschwihr, Porte du Ried (regroupement des communes de Holtzwihr et de Riedwihr), Sainte-Croix-en-Plaine, Sundhoffen, Turckheim, Walbach, Wettolsheim, Wickerschwihr, Wintzenheim, Zimmerbach. La population de ce territoire est de 113 600 habitants en 2022.

La Ville de Colmar a une population de 67 360 habitants soit 59,3% de la population totale de Colmar Agglomération.

- **Engagement de la Ville de Colmar**

Depuis 2022, le service Animation Territoriale et Prévention (ATP) de la délégation territoriale du Haut-Rhin de l'Agence Régionale de Santé Grand Est échange régulièrement avec le CCAS de la Ville de Colmar, afin de susciter un intérêt chez les élus pour la mise en place d'un CLS.

La Ville de Colmar a publié une délibération le 16 juin 2025 approuvant l'engagement de la Ville de Colmar dans l'élaboration du CLS. Le coordonnateur CLS est déjà identifié au sein du CCAS de la Ville de Colmar : Monsieur William PELLICIA. Ce dernier suit la formation pacte CLS e-learning et entretient une dynamique de réseau au travers d'échanges réguliers avec les coordinateurs CLS du département déjà en poste.

- **Vers la conclusion d'un CLS**

L'ARS Grand Est s'est engagée avec le CCAS de la Ville de Colmar pour permettre la réalisation d'un DLS sur le territoire de Colmar Agglomération, étape préalable à la rédaction d'un CLS.

Le CLS incarne la dimension intersectorielle de la politique régionale de santé en associant l'ensemble des acteurs dans le champ mais aussi hors du champ de la santé (cohésion sociale, éducation, logement, etc.). Il favorise ainsi les collaborations entre les acteurs du territoire pour répondre de

manière plus adaptée et efficace aux besoins de santé de la population et participe à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Il constitue également une opportunité pour permettre une meilleure articulation entre les différentes politiques publiques en matière de santé (actions menées localement dans le cadre du PRS et actions résultant des démarches locales de santé) dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

Dans le Grand Est, chaque CLS doit intégrer d'une façon ou d'une autre les 4 thématiques socles suivantes :

- Environnement favorable à la santé,
- Santé mentale,
- Offre de soins et accès aux soins,
- Promotion, prévention et éducation pour la santé,

2) LES OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Le diagnostic local de santé permettra de déterminer la situation du territoire et servira de base à la rédaction du CLS et son plan d'actions opérationnel.

En ce sens, il est attendu de réaliser un **DLS détaillé du territoire de Colmar Agglomération avec également les données à l'échelle de la Ville de Colmar** comportant un volet quantitatif incluant si possible les données suivantes :

- Eléments d'environnement
 - Environnement général
 - Qualité de l'air extérieur
 - Nuisances sonores
 - Potentiel radon
 - Sites et sols pollués ou potentiellement pollués
 - Risques majeurs
 - Logements
 - Qualité de la ressource en eau
 - Pesticides
 - Transports et déplacements
- Portrait socio-démographique
 - Démographie
 - Ménages
 - Qualifications et activité
 - Revenus et redistribution sociale
 - Indicateur de défaveur sociale
- Etat de santé de la population
 - Mortalité
 - Morbidité

- Dépistages organisés des cancers
- Santé mentale
- VIH et IST
- Offre de soins et médico-sociale
- Offre de soins libérale
- Télémédecine
- Offre hospitalière
- Offre et accompagnement médico-social
- Autres déterminants
 - Equipements et services de la vie courante
 - Equipements culturels et sportifs...
- Actions de prévention/promotion de la santé déjà en œuvre (notamment dans les QPV colmariens)

Un volet qualitatif, incluant des entretiens collectifs et/ou individuels des élus, des professionnels de santé et du secteur médico-social ainsi que des habitants.

Les données recueillies devront être quantitatives et qualitatives en allant chercher les connaissances et le vécu des habitants, des élus, des acteurs de terrain... .

Un travail d'analyse devra être porté sur l'ensemble des données recueillies pour mettre en avant les **principaux enjeux** et les **pistes de travail** dans le cadre du CLS. Le travail réalisé devra permettre de dresser un portrait du territoire, en mettant en avant ses forces, faiblesses, opportunités et menaces, pour rédiger le contrat et définir son programme d'actions.

3) LIVRABLES ATTENDUS

Le prestataire devra faire une proposition de livrables (rapports, tableaux des indicateurs, synthèse des résultats).

Il est attendu également un document de communication synthétique comprenant un résumé des données recueillies, des principaux enjeux sur le territoire et des pistes de travail opérationnelles.

Ce document doit permettre de communiquer de manière simple les éléments auprès de la population, des élus et des acteurs du territoire.

4) MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET CALENDRIER

La durée de l'étude : 6 mois.

La mission démarrera dans les meilleurs délais dès notification du marché au prestataire. La cible recherchée est la production du rapport pour la **période de septembre 2026 avec l'organisation d'une réunion de restitution globale en octobre 2026.**

5) INSTANCE DE SUIVI

Le suivi opérationnel du diagnostic est assuré au travers de points réguliers entre le prestataire et l'ARS :

- a minima toutes les trois semaines (voire plus fréquents si nécessaire)
- par visioconférence, par réunion physique ou par un message d'information (lorsqu'il n'y a pas de difficultés particulières)

Bien que tenu par une obligation de résultat, le prestataire tiendra à jour au fil de l'eau un état de consommation de ses ressources convenues selon le mémoire technique et mobilisées pour la réalisation de la prestation demandée par l'ARS et le porteur du CLS.

Durant tout le déroulement de la prestation, l'impact des éventuels changements dans le contenu du diagnostic sur les ressources mobilisées et sur la qualité des livrables attendue devra être évalué et faire l'objet d'un accord explicite.

6) MOYENS MATERIELS ET DOCUMENTATION

Pour mener à bien sa mission, le prestataire aura accès aux données concernant le territoire que les partenaires mettront à sa disposition.

Les frais de déplacement, de repas et tous autres frais annexes sont inclus dans le financement de la mission. Aucun frais complémentaire ne pourra être pris en charge par les porteurs du marché.

7) L'EQUIPE PROJET

Les membres de l'équipe du prestataire devront être présentés nominativement dans l'offre. L'équipe devra disposer de connaissance des politiques de santé, des collectivités territoriales et des professionnels de santé.

Tout changement dans la composition de l'équipe devra être formellement notifié au client et les compétences et l'expérience des nouveaux membres de l'équipe devront être équivalentes ou supérieures à celle retenue lors de la conclusion du marché, en cas de changement en cours de prestation, le prestataire assume l'ensemble des conséquences y compris le surcoût nécessaire à la parfaite continuité de la prestation.

L'expérience dans la réalisation de diagnostics locaux de santé et l'accompagnement dans la réalisation de CLS est un plus.